

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 28 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Virginie LAMBOULE, Mme Catherine ARNOLD, M. Bruno ADAM, M. Christophe GALLIET, M. Olivier BURDUCHE.

Absents excusés : M. Pascal POBE, Mme Laurence HENSCH.

Absents : M. Christophe BAURES, Mme Elodie GUSTAW, M. Damien DAVAL.

A été nommée secrétaire : Mme Catherine ARNOLD

Délibération n°2019-001 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Catherine ARNOLD, secrétaire de séance.

Délibération n°2019-002 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 13 décembre 2018.

Délibération n°2019-003 : Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion au service informatique de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, souscrite par la Commune, prend fin au 31 décembre 2018 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention

Délibération n°2019-004 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 - travaux de sécurité routière

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de :

- Travaux de sécurité routière (construction d'un ralentisseur chemin de Rehainviller) dont le coût prévisionnel s'élève à 4 115,00 € HT soit 4 938,00 € TTC

Ce projet de travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR (40 %) :	1 646,00 €
- Autofinancement communal :	2 469,00 €

- Coût total :	HT 4 115,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours du 1^{er} semestre 2019 (sous réserve de la réception de la notification d'accord de la présente subvention).

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement et sollicitant une subvention de l'Etat (DETR)
- Le plan de financement prévisionnel signé (exprimé en HT)
- Les devis détaillés chiffrés
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'adopter le projet de travaux de sécurité routière (construction d'un ralentisseur chemin de Rehainviller)
- d'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé

Délibération n°2019-005 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 - travaux de voirie
--

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de :

- Travaux de voirie (réfection du chemin communal de Frambois) dont le coût prévisionnel s'élève à 12 500,00 € HT soit 15 000,00 € TTC

Ce projet de travaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR (40 %) :	5 000,00 €
- Autofinancement communal :	7 500,00 €

.....
- Coût total : HT 12 500,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours du 1^{er} semestre 2019 (sous réserve de la réception de la notification d'accord de la présente subvention).

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement et sollicitant une subvention de l'Etat (DETR)
- Le plan de financement prévisionnel signé (exprimé en HT)
- Les devis détaillés chiffrés
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de travaux de voirie (réfection du chemin communal de Fraimbois)
- d'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux le plus élevé

Délibération n°2019-006 : Ecole - participation financière à la classe découverte 2019

La classe de CE1-CE2 de l'école d'Hériménil, soit 25 élèves, est partie 3 jours en classe découverte au Centre de Loisirs et d'Activités Multiples d'Art-Sur-Meurthe du 22 au 25 janvier 2019.

Le coût de ce séjour est estimé à 4 340,00 € (transport et séjour).

Monsieur le Maire propose de participer financièrement à cette classe découverte à hauteur de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de la classe découverte 2019 au Centre de Loisirs et d'Activités Multiples d'Art-Sur-Meurthe pour la classe de CE1-CE2 de l'école d'Hériménil à hauteur de 500,00 €.

Délibération n°2019-007 : Ecole - participation financière au projet d'atelier de pratique artistique 2019

Durant la période mars/avril 2019, les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 participeront à un projet d'atelier de pratique artistique en partenariat avec le CRI des Lumières de Lunéville. Ce projet aura pour thème la découverte du village par le biais de la photographie. Une artiste photographe accompagnera les classes.

Le coût de cet atelier est estimé à 2 570,00 €.

Monsieur le Maire propose de participer financièrement à cet atelier à hauteur de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais du projet d'atelier de pratique artistique en partenariat avec le CRI des Lumières pour les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 de l'école d'Hériménil à hauteur de 500,00 €.

La séance est levée à 20h55

Affiché le 29/01/2019

La secrétaire de séance,
Catherine ARNOLD

Le Maire,
José CASTELLANOS